

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Construction du tramway 3ème Phase - Création de la ligne de tramway  
dénommée "Tram-train du Médoc" - Déviation de réseaux - Etudes préalables  
au déplacement des réseaux - Protocole d'accord - Approbation - Autorisation  
de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La réalisation de la 3<sup>ème</sup> phase du tramway, comprenant notamment la création d'une ligne dénommée «Tram-train du Médoc», du secteur de Cracovie à Bordeaux à la gare de Blanquefort, nécessite de procéder, au préalable, à la modification ou au déplacement d'une partie des réseaux enterrés.

Ces déplacements de réseaux étant la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public routier et constituant une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine, les frais relatifs à ces travaux sont supportés par les occupants du domaine, conformément à la jurisprudence actuellement en vigueur.

Eu égard aux délais administratifs liés à cette opération et afin d'éviter tout retard dans la réalisation des travaux, la Communauté souhaite que les divers occupants du domaine public routier puissent, dès à présent, commencer leurs études préalables aux dévoiements des réseaux sur la base des documents fournis par les Maîtres d'Œuvre de la Communauté. Par ailleurs, la Communauté souhaite que les occupants du domaine public soient assurés de sa volonté de mettre en œuvre des actions communes qui pourront simplifier leurs interventions dans le cadre des divers travaux à mettre en œuvre.

Les parties ont décidé de contractualiser leurs intérêts communs au travers du projet de protocole joint à la présente délibération. Dans ce cadre, il vous est proposé un projet d'accord à intervenir avec quatre opérateurs, occupants du domaine public : France Telecom, ERDF, Lyonnaise des Eaux, Régaz.

Ce protocole d'accord prévoit l'anticipation des études et des éventuels déplacements par les occupants ainsi que les engagements de la Communauté urbaine concernant la prise en charge des frais engagés notamment en cas d'abandon du projet.

Par ailleurs, la Communauté urbaine et les occupants du domaine public rechercheront des solutions permettant de simplifier l'ensemble des interventions et d'améliorer la coordination des opérations dans le cadre d'un groupement de commandes par exemple.

Enfin, la Communauté s'engage à négocier avec chaque gestionnaire de réseau, signataire du protocole, une convention relative au déplacement des ouvrages exploités et aux conséquences sur leur fonctionnement, avant le début des travaux de dévoiement.

Les protocoles prendront effet à compter de leur notification par la Communauté au cocontractant, après signature par les parties. Ils prendront fin lorsque l'opération «Tram-train du Médoc» sera achevée.

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2009/0708 du 6 novembre 2009 arr étant le dossier définitif du projet ;

**VU** la délibération n°2012/0122 du 16 mars 2011 déclarant d'utilité publique le projet d'une création de ligne de tramway dénommée «Tram-train du Médoc» ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 mars 2012 déclarant d'utilité publique le projet ;

**VU** le projet de protocole d'accord à intervenir avec les quatre opérateurs de réseaux précités, occupants du domaine public, ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la mise en œuvre des travaux de création de la ligne de tramway dénommée «Tram-train du Médoc» nécessitera le dévoiement de réseaux sous-viaires ;

Considérant qu'afin de ne pas retarder la mise en oeuvre des travaux, il est nécessaire que les occupants du domaine public puissent réaliser les études préalables à ces dévoiements de réseaux ;

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le Protocole d'accord joint à la présente délibération ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer ce Protocole d'accord avec chacun des quatre opérateurs de réseaux précités, en vue notamment de la réalisation des études préalables nécessaires au dévoiement des réseaux, par anticipation ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2012

M. GÉRARD CHAUSSET